



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Compte Rendu

(Convocation du 20/05/2017)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, MM. DURAND Marcel, DURAND Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : MM. ABDILLA Thierry, GADOU Eric, CARRE Jean-Claude, TRUFFAUT Nadine, ANNEQUIN Didier,

Pouvoirs : TRUFFAUT Nadine pouvoir à SEYCHELLES Véronique

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

▪ Vie associative

- *Association Judo Club Doissin Montrevel* *Délibération n°2017-26*

Madame le Maire informe qu'à compter du mois de janvier 2018, la salle des fêtes de Montrevel sera en travaux pour une période de 1 an.

Le Président de l'association du Judo, M BARBIER Guillaume sollicite le conseil municipal sur l'utilisation de la salle d'évolution sur cette période afin d'effectuer ces entrainements le mercredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

▪
☞ **ACCEPTE** l'utilisation de la salle d'évolution par le Judo Club de Doissin-Montrevel, dans les conditions ci-dessous mentionnées :

- 1- Une convention sera signée entre l'association et la commune (un état des lieux sera fait à la signature) et sera renouvelée chaque année: les dégâts seront à la charge de l'association.
- 2-Seul l'accès à la salle d'évolution sera autorisé (interdiction d'aller dans les classes, seul les toilettes situés dans la cour devront être utilisés)
- 3-Les tapis seront mis en place, entretenus par l'association (l'usure prématurée sera à la charge de l'association : engagement des enseignantes et de la municipalité d'être en chaussettes sur ces tapis)
- 4-les concours de Judo ne seront pas réalisés dans la salle d'évolution
- 5-Aucun loyer sera demandé

▪
☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente.

- *Association ACCA* *Délibération n°2017-027*

Madame le Maire informe que le Président de l'association communale de Chasse de Doissin sollicite le conseil municipal sur l'utilisation de l'ancien vestiaire du stade de foot afin d'avoir une cabane de chasseur sur la période du 1septembre à fin février de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

▪
☞ **ACCEPTE** l'utilisation de l'ancien vestiaire du stade de football par l'association communale de Chasse de Doissin, dans les conditions ci-dessous mentionnées :

- 1- Une convention sera signée entre l'association et la commune (un état des lieux sera fait à la signature) et sera renouvelée chaque année: les dégâts seront à la charge de l'association
- 2- Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le terrain de football
- 3- La consommation d'électricité et d'eau sera facturée une fois /an.
- 4- Les travaux à l'intérieur du vestiaire seront réalisés par l'association.

La commune regarde la possibilité de:

- Installer une barrière sur l'entrée du stade
- Changer la porte des toilettes et du compteur électrique
- Supprimer l'ouverture du robinet d'eau à l'extérieur

▪
☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente.

▪ *Association Bibliothèque Robert Richard* *Délibération n°2017-028*

Madame le Maire informe qu'à compter du mois de septembre 2017, la bibliothèque Robert Richard sera installée à l'intérieur du Groupe Scolaire selon le planning ci-dessous :

- 1- du 10 au 13 juillet : transfert de l'ABCD de l'école à la garderie
- 2- du 16 au 20 juillet : transfert de la bibliothèque à l'école

Ce déménagement permettra :

- 1- une proximité avec les enfants de l'école et les enseignantes (à ce jour, les maternelles ne profitaient pas de cette bibliothèque car jugée trop lointaine par les enseignantes)
- 2- d'avoir un lieu conforme pour les personnes à mobilité réduite
- 3- de supprimer les coûts de fonctionnement pour la commune (chauffage et abonnement téléphone)
- 4- à l'association de bénéficier de l'accès internet et photocopieuse

Après avoir après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

▪
☞ **ACCEPTE** le déménagement de la bibliothèque

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente.

La commune regarde actuellement :

- 1- la refonte de l'organigramme des serrures de ce bâtiment.
- 2- le devenir de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.

Prochaine réunion : le lundi 12 juin à 20h 30